

L'honorable Raynell Andreychuk, sénatrice
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Le 24 mars 2017

Madame la Sénatrice,

Affaires mondiales Canada remercie le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international de lui donner l'occasion de fournir une réponse écrite à la déclaration suivante d'un membre du Comité sénatorial : « *À mon avis, l'une des questions centrales de notre enquête est de savoir si le projet de loi nuira au rétablissement des relations diplomatiques « normales » avec l'Iran. Les positions du gouvernement sur cette question sont évidemment pertinentes.* » [Traduction]

Le Canada examine avec prudence la possibilité de reprendre progressivement les relations avec l'Iran. Le gouvernement estime que c'est par le dialogue – et non par le retrait et l'isolement – qu'il peut le mieux promouvoir les intérêts du Canada, y compris les services consulaires offerts aux Canadiens et les intérêts à l'égard du commerce et de la politique étrangère. L'influence exercée par l'Iran dans la région du Moyen-Orient est considérable.

Du point de vue d'Affaires mondiales Canada, le projet de loi S-219 nuirait probablement au rétablissement des relations diplomatiques « normales » avec l'Iran, et ce, pour deux raisons : 1) il limiterait le pouvoir discrétionnaire du gouvernement et, par conséquent, sa capacité de renouer le dialogue avec l'Iran, et 2) l'Iran réagirait probablement de façon négative au dépôt du projet de loi.

Selon le sénateur Tkachuk, l'objectif déclaré du projet de loi S-219 consiste à établir les modalités précises sur lesquelles reposera le dialogue avec l'Iran. Le projet de loi S-219 orienterait et entraverait le pouvoir discrétionnaire du gouvernement tant en ce qui concerne le rythme que la nature des discussions avec l'Iran. Ultimement, le projet de loi S-219 limiterait la capacité du gouvernement du Canada d'entreprendre et de finalement conclure un processus complexe visant le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Iran.

Même si l'on ne sait pas exactement comment l'Iran réagira au dépôt du projet de loi S-219 et à toute nouvelle contrainte imposée à ses échanges bilatéraux avec le Canada, il est peu probable que l'Iran réagisse positivement au dépôt d'un tel projet de loi. Compte tenu des dispositions clés du projet de loi, en particulier l'établissement d'un lien entre les nouvelles sanctions et la poursuite des mesures actuelles en ce qui a trait au bilan de l'Iran au chapitre des droits de la personne, il est probable que l'Iran réagisse négativement au dépôt du projet de loi. Cette

réaction négative de la part de l'Iran pourrait nuire à la reprise ultérieure des relations diplomatiques « normales » entre le Canada et ce pays.

Le gouvernement a indiqué clairement et constamment que la reprise du dialogue avec l'Iran ne signifie pas que le Canada approuve les politiques de ce pays, et cette reprise ne se fera pas à n'importe quel prix. Nous continuerons de demander des comptes à l'Iran sur des questions préoccupantes, notamment ses violations des droits de la personne, son programme nucléaire, son programme de missiles balistiques, son soutien au terrorisme et ses politiques régionales. Le processus de rétablissement des liens avec l'Iran comprend un examen minutieux de ces facteurs, et le gouvernement estime que c'est par un dialogue continu avec l'Iran qu'il pourra ultimement faire progresser la diversité des intérêts du Canada. À titre d'exemple en matière de droits de la personne, le Canada joue avec succès un rôle d'initiative dans la présentation de la résolution annuelle sur la situation des droits de la personne en Iran à l'Assemblée générale des Nations Unies, depuis 2003. Cette résolution fait savoir clairement au peuple et au gouvernement iraniens que le Canada et la communauté internationale demeurent préoccupés par les violations persistantes des droits de la personne en Iran. Pour son approche concernant l'Iran et la reprise du dialogue avec celui-ci, le gouvernement du Canada continuera – comme il l'a fait jusqu'ici – d'agir avec prudence et de manière progressive, en accordant une attention particulière à chaque étape du processus.

Veillez agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M^{me} Alex Bugailiskis

Sous-ministre adjointe pour le Secteur de l'Europe, du Moyen-Orient et du Maghreb

c.c. L'honorable Percy E. Downe, C.P., sénateur
L'honorable Salma Ataullahjan, sénatrice
L'honorable Patricia E. Bovey, sénatrice
L'honorable Anne C. Cools, sénatrice
L'honorable Jane Cordy, sénatrice
L'honorable Dennis Dawson, sénateur
L'honorable Nicole Eaton, sénatrice
L'honorable Marc Gold, sénateur
L'honorable Leo Housakos, sénateur
L'honorable Sabi Marwah, sénateur
L'honorable Thanh Hai Ngo, sénateur

L'honorable Victor Oh, sénateur
L'honorable Raymonde Saint-Germain, sénatrice
L'honorable Yuen Pau Woo, sénateur